

**Materialprüfungsamt Nordrhein-Westfalen**

Prüfen • Überwachen • Zertifizieren

**Certificat de constance des performances****0432-CPR-00317-028-F**

Mouture 01

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction:

**Fieger Lamellenfenster System Smotec - Série de systèmes « FLM »**

[Dispositif d'évacuation de fumée et de chaleur naturel (DENFC) pour l'installation dans le façades – Position de montage 90 ° par rapport à l'horizontale - Instructions spéciales d'utilisation voir les annexes de ce certificat de constance de performance

mis sur le marché sous la marque verbale ou de commerce de

**Fieger Lamellenfenster GmbH**

Auf der Aue 10, 69488 Birkenau i. Odw.  
Allemagne

et fabriqué dans l'usine

**Fieger Lamellenfenster GmbH**

Auf der Aue 10, 69488 Birkenau i. Odw.  
Allemagne

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

**EN 12101-2:2003**

sous système 1 pour les performances décrites ci-dessus dans ce certificat sont appliquées et

**la performance du produit de construction est évaluée comme restant constante.**

Ce certificate est délivré pour la première fois le 11.12.2019 et demeure valide jusqu'au 10.12.2024 tant que ni les normes harmonisées, le produit de construction, les méthodes EVCP, ni les conditions de fabrication dans l'usine sont modifiées de manière significative, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification du produit concerné.

Dortmund, 11.12.2019



Dr. Joanna Krasch  
Directeur d'organisme de Certification

Ce Certificat se compose de 1 page et 2 annexe(s)

L'Original de ce document a été délivré en langue allemande. En cas de doute, seule la version allemande fait foi.

